

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du lundi 23 février 2026 à 19 h 00

NEUVILLE**PROCES-VERBAL****Sommaire**

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance et validation du PV précédent	2
2. Débat d'orientations budgétaires.....	2
3. Urbanisme - PLUI.....	4
4. Schéma cyclable.....	6
5. Jeunesse.....	11
6. Gens du voyage.....	14
7. Attribution de subventions.....	15
8. Attribution de fonds de concours.....	22
9. Finances.....	23
10. Mobilités.....	24
11. Questions diverses.....	26

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent – E : Excusé

BEAUREGARD L'ÉVEQUE	Patricia BUSSIERE	P	ESTANDEUIL	Jean-Michel TRAVERS	E	REIGNAT	Janick DERPIEN	P	
	Bruno BISSON	P		Frédéric POYET	P		Franck DROUIN	P	
	Patricia FAFOURNIOUX	E		Bruno VALLADIER	P		Nathalie SESSA	P	
	Jean-Michel CHARLAT	P		Michelle STEINERT	P		Sylvie BAUVY	P	
BILLOM	Nathalie MARIN	P	CLAUDE MONTAIGUT	Nathalie VACHIAS	P	ST JEAN DES OLIVIERES	Karine JONCCOUX	P	
	Pierrick BELLAT	P		Cyrille BRESCHARD	P		Paul COURTOT	P	
	Cécile AUGER	P		Jean-Claude BATTISSON	P		Dominique VAURIS	P	
	Daniel DUMAS	E		Roger BOURDOULEIX	E		Patrick CHAVAROT	P	
BONGHEAT	Sylvie DUCATTEAU	P	MAUZUN	Christiane TAILLANDIER	P	ST JULIEN DE COFFEL	Myriam BLANZAT-LENOULD	E	
	Jean-Pascal BLACHE	P		Sandrine IZAMBART	P		Eméric DECOMBE	P	
	Karelle TREVIS	P		Gérard GUILLAUME	P		Myriam TARRIT	P	
	Denis MALTRET	P		Eric PIREYRE	P		Hubert CHEMINAT	P	
BOUZEL	Lydie GARINO	P	MONTMORIN	Vincent MAZIN	P	THEZIOUX	Michel DEGOILLE	P	
	Christian CHALARD	P		Leslie ROMEO	P		Françoise BERNARD	P	
	Suzanne DELARBE	P		Yves FERRIER	P		Nicolas JAFFEUX	P	
	Daniel RAVOUX	P		Danielle RANCY	P		Jean-Jacques CAVALIERE	P	
CHAS	Bernadette DUTHEIL	P	MUR-SUR-ALLIER	Jean-Marc LAVIGNE	P	VERTAIZON	Catherine SOU-AY-Y	E	
	Julie COUPEPIER	P		Julien MONTAGNE	E		Robert BODEVIN	P	
	Maurice DESCHAMPS	P		Stéphane FALGOUX	E		Nathalie DOS SANTOS	P	
	Nicole NENOT	P		Jérôme PIREYRE	P		Cyril GONZALEZ	P	
CHAURAT	Guy MAILLARD	E	NEUVILLE	Jean-Yves GRIVET	P	VASSÉL	Amalia QUINTON	E	
	Daniel SALLES	E		Jean-Pierre BUCHE	P				
	Nadège TOURNEBIZE	P		Virginie VINATIER	P				
	Marie-France CHOFFRUT	P		Fanny BLANC	P				
COLSENEVELLE PIRES BILLOM			PERIGNAT ES ALLIER						
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									
ESPIRAT									

- continuité de gestion des services culture : éducation artistique et culturelle, réseau de lecture publique
- services petite enfance : gestion du multi-accueil des Pitchouns, soutien à celui des Petits Dômes, relais petite enfance et réflexion sur des nouveaux locaux),
- le service coordination et jeunesse : CTG est projet autour de la parentalité, CISP + Bi'Kigai forum 1jeune1job, les bourses coup de pouce et Agir jeunes, formation baby-sitting...
- école de musique : une nouvelle école devrait bénéficier du programme « orchestre à l'école », réflexion sur la construction ou la réhabilitation des locaux propres à ce service,
- gens de voyage : dispositif de soutien aux privés, réhabilitation des sanitaires sur l'aire d'accueil, mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,
- santé : participation au Contrat Local de Santé, soutien au pôle médiation santé et soutien à l'antenne Maison Sport Santé
- environnement : actions inscrites au Contrat Territorial Litroux Jauron (restauration de zones humides, diversification morphologique, suivi des débits et de la qualité de l'eau en sortie de drain et participation aux contrats délégués (Dore, SMVVA, API), la gestion de l'Espace naturel sensible des puys de Mur et Pileyre, soutien financier à l'Ecopôle, fête de la nature,
- transitions : mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Énergie Territorial : fonds d'aide, accompagnement des cantines pour la mise en œuvre de la loi Egalim,
- habitat : OPAH (et lutte contre l'habitat indigne), action sur des immeubles prioritaires pour lutter contre la vacance, pérennisation du permis de louer sur Billom, participation à Rénov'actions63.
- urbanisme : lancement d'une révision allégée n°1, lancement du plan paysage dans la vallée du Madet,
- économie : commercialisation des terrains du PAE de l'Angaud ; mise en œuvre de l'aide aux commerces en lien avec la Région et continuité de l'accompagnement des porteurs de projets
- tourisme : adhésion à la MDT, mise en œuvre du schéma de développement touristique, entretien de la voie verte et rétrocession du foncier par l'Epf Auvergne (il reste toujours le mobilier et la signalétique), acquisition de mobilier pour intégrer le réseau des belvédères 63 sur 2, 3 ou 4 sites préalablement définis
- pays d'art et d'histoire : achat de nouveaux outils pédagogiques, projet de réhabilitation de la chapelle St-Esprit et de ses décors, création d'un circuit à Billom accessible aux personnes en situation de handicap, nouvelles publications et nouvelle programmation,
- mobilité : mise en œuvre du schéma directeur cyclable, Maison du vélo, transport à la demande, participation aux travaux du service express régional métropolitain,
- centre aquatique : restauration de la toiture suite orage de grêle, travaux d'accessibilité en vue du label Tourisme et handicap.

Discussion/précisions :

Monsieur le Président : l'Etat s'adresse beaucoup aux collectivités territoriales depuis une quinzaine d'années. Le budget de la CC sera prudent, peut-être pas assez ambitieux pour certains d'entre vous. Les dotations (qui ne sont pas des subventions) sont des transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales dans les années 1983 et 1988. Aujourd'hui, l'Etat tape sur ces budgets, on nous reprend des dotations. Billom Co est peu endettée. 2026 est une année de transition : actions existantes, pistes nouvelles avec d'autres orientations, les nouveaux élus seront libres d'engager de nouvelles actions.
Pour le CISP, lors de la dernière réunion, Mme la procureure avait été enchantée du travail mené.

Dans le domaine de la culture la transversalité me tient à cœur, j'espère que cela continuera.

J'espère que la problématique du sport santé perdurera.

En matière de GEMAPI nous n'avons pas encore travaillé sur le risque inondation, peut-être faudra-t-il travailler là-dessus à l'avenir ?

PCAET : l'idée est d'aller vers un plan climat à échelle plus vaste comme le PETR.

Le permis de louer demande beaucoup de travail et expose nos agents aux réactions des usagers, mais Stéphanie vient à bout de tous les récalcitrants.

La santé : il faut que l'on soit vigilant sur l'accueil des médecins, même si comme à Dallet, la commune n'est pas en difficulté.

L'assemblée acte la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	39	39		

3. Urbanisme - PLUI

Rapporteur : Jérôme PIREYRE

3-1 Révision allégée n°1 du PLUH intercommunal

Pour mémoire, le PLUH intercommunal approuvé dans sa première version le 21/10/2019 a fait l'objet d'une première modification de droit commun le 25/10/2021, d'une seconde le 29/01/2024 et d'une modification simplifiée n°1 le 22/09/2025.

Une procédure de modification de droit commune n°3 est en cours, engagée par arrêté du président du 04/12/2025 et devrait être approuvée d'ici fin 2026.

Pourquoi une révision allégée :

Demande initiale de la commune de Pérignat qui souhaite mettre en œuvre différents projets en secteur sports, loisirs et équipements publics zonés en N (naturelle) au moment de l'élaboration du PLUH pour prendre en compte la zone inondable. Plus particulièrement, c'est un projet de padel qui a identifié les contraintes et limites du règlement dans le secteur concerné.

Suite à un échange avec le service planification de la DDT 63, la procédure de déclaration de projet est envisagée pour prendre en compte les autres projets de la commune sur ce secteur (extension salle sport, parking multimodal, ombrière photovoltaïque, changement destination bâtis existants, réhabilitation ancien bâtiment en tiers-lieux...). En effet, le seul padel ne pouvant pas justifier l'intérêt général.

En janvier dernier, une alerte du service risques de la DDT a fait évoluer la démarche vers une nécessaire procédure de révision allégée. En effet, la plupart des projets sont incompatibles avec le PPRI Val Allier clermontois qui s'impose au PLUH de Billom Communauté.

Au final seul le projet de padel est possible dans le cadre du PPRI car il s'agit d'un ouvrage hydrauliquement transparent. Cependant le projet nécessitant de toucher à la zone naturelle du PLUH, il ne peut pas intégrer une procédure de modification. Par ailleurs certains projets, notamment les changements de destination ou projets très limités d'extension de bâtis existants, seraient possibles soit via modification, soit avec la règle en place.

Aussi, c'est un projet de révision de type allégée permettant d'ajuster le PLUH sur des points non compatibles avec les procédures de modification qui a été retenu pour permettre l'installation du padel.

L'objet, le contenu de cette révision allégée :

A noter que, la particularité de ce type de procédure est de ne pouvoir concerner qu'un objet unique. C'est une différence importante par rapport aux procédures de modification déjà réalisées. Il est par contre possible que cet objet concerne plusieurs secteurs géographiques ou communes.

Pour la procédure envisagée, l'objet est le suivant : **adaptation de la zone N en zone inondable de PPRI pour ajuster le règlement écrit et graphique de secteurs d'équipements publics, sports et loisirs.**

Plus précisément, il s'agit de mettre en conformité le règlement de la zone N (naturelle) au PLUH avec le(s) PPRI pour encadrer les éventuels projets envisagés par la/les commune(s).



Suite à la conférence des maires du 09/02 dernier, il a été confirmé que seule la commune de Pérignat-ès-Allier est concernée. La révision permettra donc d'adapter le règlement écrit et le zonage pour permettre les projets possibles par le PPRI de l'Allier dans le secteur concerné au sud-ouest du bourg de Pérignat.

Les étapes de la procédure de révision allégée sur 2026-2027 :

- conférence des maires - 09/02/2026
- conseil de prescription et définition des modalités de concertation - 23/02/2026
- constitution du dossier de révision allégée : rapport de présentation, pré-évaluation et cas par cas évaluation environnementale
- conseil pour bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée
- notification aux partenaires publics associés et aux communes
- réunion d'examen conjoint avec les PPA
- finalisation du dossier d'enquête publique
- arrêté du président organisant l'enquête publique
- ajustement final du projet de révision allégée
- conseil d'approbation de la révision allégée
- publicité et publication officielle de la version révisée du PLUH

Les modalités de concertation proposées par la conférence des maires et en accord avec la commune concernée :

INFORMER - Affichage légal dans toutes les communes + sites internet de Billom Communauté et commune(s).

CONTRIBUER - Un registre en mairie de Pérignat-ès-Allier + un registre au siège de Billom Communauté.

CONCERTE - Une réunion publique à Pérignat-ès-Allier en mairie ou sur site.

L'assemblée valide la prescription de la révision allégée n°1 et ses modalités de concertation.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
14	39	39		

3-2 Coût et financement de la révision allégée n°1

Au final, le coût de la procédure de révision allégée n°1 du PLUH se décompose comme suit :

- Prestation urbaniste REALITE : 8 400 € HT (CF point 3-3 ci-dessous);
- Prestation écologue BIOINSIGHT : 2 700 à 6 600 € HT (selon type d'évaluation environnementale) ;
- Frais enquête et publicité : estimés à 2 000 € HT.

Soit un total de l'ordre 13 100 à 17 000 € HT selon le type d'évaluation environnementale.

Dans la mesure où la commune est à l'initiative de la demande, et qu'aucune autre commune n'est concernée, il est proposé que le coût de la procédure soit pris en charge par Pérignat dans le cadre des attributions de compensation.

L'assemblée valide cette proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
15	39	39		

3-3 Avenant à l'accord cadre à bons de commande

A noter que Billom Communauté a conclu un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande ou « marché à bons de commande » avec le cabinet REALITES + Bioinsight + DMMJB Avocats. Ce marché prévoit aussi, en plus des procédures de modification, d'être accompagné pour réaliser des révisions allégées.

Concernant la révision allégée n°1, celle-ci ne concernant qu'un seul secteur ou objet géographique, le prestataire REALITES propose un prix négocié à la baisse de 8 400 € HT.

Aussi, la commission d'appel d'offres a été consultée pour valider la signature d'un avenant au marché concerné pour mettre à jour le Bordereau de Prix Unitaires (BPU). Le BPU du marché cité est ainsi modifié : la ligne 7 « révision allégée 1 à 5 objets » est décomposée en deux lignes :

- 7a « révision allégée 1 objet » – 8 400 € HT unitaire
- 7b « révision allégée 2 à 5 objets » – 13 200 € HT unitaire

Les autres lignes du BPU sont inchangées.

Il vous appartient de valider ou non l'avenant proposé

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
16	39	39		

4. Schéma cyclable

Rapporteuse : Karine JONCOUX

4-1 Maison du vélo

4-1-1 Prestataire/convention de mandat

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025, et sur la base d'un cahier des charges définissant nos attentes, nous avons demandé à trois

partenaires, (deux associations et une entreprise), de nous faire une offre. Nous avons reçu deux réponses : une structure clermontoise qui a exprimé son souhait que ce soient des acteurs locaux qui se saisissent du projet, et l'association Obrador.

Le fonctionnement prévu est le suivant :

- Démarrage du service vélo en mai 2026, (mise en place en mars/avril) pour une durée de 12 mois, reconductibles expressément deux fois après avis favorable des deux parties.
- 5/6 permanences par mois à Billom – ancien collège : 1^{er} lundi du mois de 8h à 11h, permanence les mercredis de 16h à 19h. Possibilité de prendre rendez-vous sur un autre créneau dans la limite de 9 permanences sur une année complète.
- 8 demi-journées d'animation annuelles pour créer une dynamique « vélo » sur tout le territoire.
- Un budget annuel de 20 841 euros en année complète (dont 19 931 € pour la prestation Obrador).
- Une convention signée pour une période initiale de 12 mois, reconductible deux fois avec un maximum de 3 ans.
- Une convention de mandat de recettes et de dépenses, validée par le comptable public **(en annexe dans l'espace collaboratif)**, sera également conclue ; elle encadrera la gestion des recettes par le prestataire.

Fonctionnement du service vélo – année complète avec l'aide AVélo3			
Prestations Obrador	19 931	Financement AVélo3	9 966
Consommables, (plaquettes, pneumatiques...)	910	Recettes location	3 240
		Autofinancement	7 636
Total	20 841	Total	20 841

A partir d'octobre 2027, il n'y aura plus de financement AVélo. Le reste à charge (autofinancement pour la CC) sera alors de 17 601 euros.

En termes de recettes du service, nous sommes partis sur l'hypothèse d'un taux d'occupation de la flotte à 50% en plein tarif et à 80% en tarif solidaire d'une part et d'autre part d'une répartition de 50/50 entre les tarifs solidaires et les pleins tarifs. Ceci aboutit à une estimation en année complète à 3 240 € de recettes.

L'assemblée valide le choix d'Obrador et les modalités de fonctionnement de la Maison du Vélo, et autorise Monsieur le Président à signer les conventions de gestion et de mandat de recettes et dépenses

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
17	39	39		

4-1-2 Grilles tarifaires

Il s'agit de définir les tarifs par type de location et type de locataire. Il avait été envisagé une facturation progressive afin de « faire tourner la flotte ». Les commissions mobilité et transition proposent de rester sur une tarification linéaire et proportionnelle, laissant du temps pour analyser ensuite la pratique et les demandes.

Type d'abonnement	Durée de location	VTC AE	Cargo AE	PMR AE	Remorque enfant
Tarif complet	1 mois	40 €	60 €	60 €	10 €
	3 mois	120 €			30 €
Tarif solidaire ⁽¹⁾	1 mois	20 €	30 €	30 €	5 €
	3 mois	60 €			15 €
Pénalité en cas de restitution tardive, par jour de retard		10 euros			
Caution		500 €	2 000 €	2 000 €	

⁽¹⁾ Tarif solidaire : demandeurs d'emplois, allocataires du RSA, étudiants, AAH, ou envoyés par les prescripteurs locaux, (CCAS, Epicerie solidaire, Maison Sport Santé). Pour info, tarifs VTC :

SMTUT (Thiers) : 40 € / mois et 100 € /trimestre

C'Vélo (Clermont Ferrand) : 50 € / mois et 150 € /trimestre (réduit 35/mois, solidaire 20/mois)

ALF'once : 40 € / mois et 100 € /trimestre

Nota bene 1 : un travail doit encore être mené sur la question de l'assurance des vélos cargo et PMR, dont le coût de remplacement excède largement le montant de la caution.

Nota bene 2 : un travail d'investigation pourrait être mené par les commissions sur la notion de tarif solidaire. La notion de "score EPICE" semble intéressante à étudier.

Lorsque des réparations sont nécessaires, et que le prestataire estime qu'elles sont imputables à une mauvaise utilisation du vélo, il est proposé que les pièces soient refacturées au locataire, (mais pas la main d'œuvre). Il faut dans ce cas afficher le prix des pièces qui seraient facturées. Il ne s'agit bien entendu pas des pièces d'usure.

Le détail des tarifs fait l'objet d'une annexe dans l'espace collaboratif. Ces tarifs sont basés sur ce qui est pratiqué sur des vélos similaires et dans des services vélos de collectivités territoriales.

Discussion/Précisions :

Monsieur le Président : tout cela n'a pas été fait « au doigt mouillé », la commission a beaucoup travaillé.

L'assemblée valide ces propositions.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
18	39	39		

4-1-3 Acquisitions de vélos et demande de subvention

A la suite de la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025, trois fournisseurs ont été sollicités. Pour parvenir à une solution adaptée et économique, il est proposé de panacher les acquisitions, comme présenté aux commissions mobilités et transition du 2 février 2026, ainsi qu'au bureau communautaire du 9 février 2026.

Les vélos seront pris chez 2nd Cycle, pour un montant global de 24 135 € HT, (27 000 présentés en Conseil Communautaire de décembre dernier) : 13 VTC AE (assistance électrique), 1 Cargo AE, 1 PMR AE.

Il est proposé d'ajouter à ces acquisitions le financement d'équipements indispensables de manutention (pied d'atelier électrique), de mise en sécurité du stockage des vélos, d'une remorque enfant, de 13 sacoches, de 15 cadenas pour un montant global de 7 567 euros HT.

Au total, nous sommes à 31 702 € HT.

Vélos – Dépenses HT	Fournisseur	Montant	Recettes HT	Montant
VTC (13 vélos)	2nd cycle	14 235	Région (30%)	7 241
Cargo	2nd cycle	2 950	AVélo3 (50%)	12 068
PMR	2nd cycle	6 950	Autofinancement (20%)	4 827
Total	Total	24 135	Total	24 135

Equipement et installations – Dépenses HT	Fournisseur	Montant	Recettes HT	Montant
Pied d'atelier	2nd cycle	2 600	AVélo3 (30%)	2 284
Equipements de sécurisation (grilles)	Obrador	3 000	Autofinancement (70%)	5 284
Remorque enfant	Chauchat Chaurnat	332		
Sacoches	Felix de Malieray	975		
Antivols	Chauchat Chaurnat	660		
Total	Total	7 567	Total	7 567

Total reste à charge EPCI 10 111

Les financements couvrent 66% de ces différentes acquisitions (Région et AVélo3).

L'assemblée valide le plan de financement proposé et autorise les demandes de subventions correspondantes.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
19	39	39		

4-2 Itinéraires

Des réunions entre techniciens du CD63 et de Billom Communauté, avec ponctuellement la participation de consultants du bureau d'études Inddigo, notre assistant à la maîtrise d'ouvrage, ont permis de valider l'itinéraire retenu par le comité technique, les commissions mobilités et transition, et le bureau communautaire, moyennant une modification de la connexion ouest au pont de Cournon.

Une lettre d'intention sera envoyée au Président du CD63, demandant la prise en charge des aménagements d'intersections dangereuses ou dissuasives sur la voirie départementale, pour l'itinéraire ci-après :

4-2-1 Validation du tracé : axe Billom-Pérignat-Cournon et maîtrise d'œuvre

A la suite des études de faisabilité, cet itinéraire a été retenu comme prioritaire, tant pour des raisons de capacité à réaliser un aménagement dans des délais raisonnables que pour des raisons d'opportunité en termes de subventions et d'aides.

Il comporte des types de sections différentes par le public majoritairement visé, ce qui entraîne des conséquences sur le traitement à mettre en œuvre (revêtements entre autres) :

- Sections "en extrémité est et ouest" : sortie de Billom <=> Tinihat et Pérignat<=>Cournon
 - Orientée majoritairement vélo du quotidien mais également dans une moindre mesure vélo loisir et tourisme (cf Via Allier)
 - Implication technique du CD63 incontournable
 - Temps de réalisation long sur certaines portions obligeant à envisager des aménagements phasés et à prioriser compte-tenu des délais de financement CTDD et Contrat Région
- Section intermédiaire Tinihat<=>Pérignat
 - Orientée vélo majoritairement famille - loisir
 - Implication plus faible du CD63

Nous sommes devant une urgence en termes de mobilisation des financements fléchés pour cet aménagement. Pour ne pas perdre les financements CTDD et Contrat Région, il faut lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre en urgence. Soit on parviendra à lancer ensuite l'appel d'offres pour les entreprises au plus tard le 5

décembre 2026, soit, à défaut, on disposera de l'étude de maîtrise d'œuvre complète permettant de réaliser les travaux ultérieurement hors ces subventions.



Discussion/Précisions :

Monsieur le Président : en effet le choix n'a pas été facile pour fixer l'itinéraire.

L'assemblée valide le tracé de l'itinéraire et autorise le lancement du marché de maîtrise d'œuvre.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
20	39	39		

4-2-2 plan de financement et demande de subvention Région

Budget prévisionnel sur les travaux – K € (sous réserve des discussions avec le CD)			
Billom Tinihat	911	CTDD	660
Tinihat - Pérignat	586	Contrat Région	310
Entrée est Pérignat	128	AVélo + Fonds vert	57
Sortie Pérignat - Cournon	129	DETR 2027	90
Etudes	190	Autofinancement	828
Sous-total (1)	1 945	Total	1 945
Part CD63			
Billom - Tinihat	20	Conseil départemental (sous réserve d'ac	212
Tinihat - Pérignat	3		
Entrée est Pérignat	44		
Sortie Pérignat - Cournon	139		
Sous-total CD63 (2)	206	Sous-total CD63	212
Total général (3= 1+2)	2 151		2 157

L'assemblée valide le plan de financement et les dépôts des demandes de subvention

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
21	39	39		

5. Jeunesse

Rapporteure : Nathalie MARIN

5-1 Forum : demande de subvention à la Région

Quelques éléments du Forum 2026 :

La 5^{ème} édition du forum **1jeune1job 2026** se déroulera le **vendredi 6 mars 2026**, à **Crevant-Laveine**, selon un **nouveau format "Afterwork"**, visant à favoriser des échanges plus directs et qualitatifs entre les jeunes, les recruteurs et les partenaires de l'emploi, de l'orientation et de l'engagement. (**Environ une trentaine de partenaires déjà inscrits**).

L'édition 2026 intègre également une **nouveauté structurante** : un partenariat avec les collèges **publics de Billom, Saint-Dier-d'Auvergne et Lezoux** afin de mettre en place des sessions de théâtre-forum autour de l'orientation à destination de **tous les 4^{èmes} de ces collèges**. Ces interventions auront lieu en amont du forum avec la Compagnie Art Qi Med, le **mardi 3 mars au collège de Billom et de St Dier et le jeudi 5 mars au collège de Lezoux**.

La création de ce théâtre-forum a déjà été financée par une DALD fin 2025.

Cette formule s'inscrit dans une démarche complémentaire au forum, visant à sensibiliser les jeunes aux enjeux de l'orientation et à favoriser leur capacité à se projeter et à faire des choix éclairés.

Demande de subvention à la Région

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a de nouveau mis en place l'appel à projets « Financer l'organisation d'un forum de l'emploi », visant à soutenir l'organisation de manifestations favorisant la rencontre entre les publics et les acteurs de l'emploi, de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

À l'instar des éditions précédentes, il est proposé de déposer une demande de subvention pour le forum 2026 (événement toujours organisé en partenariat avec **Entre Dore et Allier***) d'un montant égal au titre de l'édition 2025, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant en euros
Théâtre-forum, imprimerie, concert de clôture, repas, pot d'accueil, salaires, rémunérations intermédiaires	14 700	Conseil régional	3 000
		Auto-financement	11 700
Total dépenses	14 700	Total recettes	14 700

* Il est précisé que la **Communauté de communes Entre Dore et Allier ne peut se porter candidate** à cet appel à projets, bénéficiant déjà d'une autre subvention régionale non cumulable avec ce dispositif.

L'assemblée approuve le dépôt du dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « financer l'organisation d'un forum pour l'emploi » auprès de la Région et autorise Monsieur le Président à signer cette demande de financement (délibération n°22) ainsi que la convention de partenariat avec la

CC Entre Dore et Allier.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
22/23	39	39		

5-2 Actions de prévention : demande de subvention

L'État, par l'intermédiaire du **Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**, soutient les actions menées par les collectivités territoriales et les associations en matière de **prévention de la délinquance et de renforcement de la cohésion sociale**.

Dans ce cadre, la Préfecture du Puy-de-Dôme a lancé l'**appel à projets FIPD 2026 – Programme D**, relatif aux **actions de prévention de la délinquance**, en cohérence avec les orientations de la stratégie nationale et du plan départemental de prévention de la délinquance.

Cet appel à projets vise notamment à soutenir :

- La **prévention de la délinquance des mineurs**,
- La **prévention des conduites à risques et des violences**,
- Le **développement des compétences psychosociales**,
- Le **soutien à l'engagement citoyen**,
- Ainsi que l'accompagnement des **jeunes majeurs les plus vulnérables**.

Depuis 2021, Billom Communauté développe, dans le cadre du **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)**, une politique jeunesse structurée s'inscrivant dans une démarche de **prévention primaire**, en direction prioritaire des adolescents de 12 à 17 ans, tout en intégrant un accompagnement ciblé des jeunes majeurs de 18 à 25 ans.

Le bilan 2025 des actions menées met en évidence une augmentation continue du nombre de jeunes accompagnés, une mobilisation majoritairement concentrée sur les collégiens, ainsi qu'un renforcement des actions collectives favorisant l'expression, la responsabilisation, l'apprentissage du civisme et l'engagement citoyen. Ces constats ont conduit à proposer la reconduction et la consolidation du projet en 2026.

Par suite d'une baisse de subvention du Département pour les actions 2025 (de 30 000 € à 15 000 €) il est proposé de déposer une **demande de financement FIPD pour l'année 2026 de 4 000€** pour le projet intitulé : « **Prévention primaire et engagement des jeunes sur le territoire de Billom Communauté – 2026** ».

Ce projet prévoit notamment :

- Des **actions de prévention collective en milieu scolaire** (conduites à risques, violences, usages numériques, orientation) ;
- Des **actions collectives favorisant l'insertion, la responsabilisation et l'apprentissage du civisme** (forum 1jeune1job, dispositifs de bourses, formation baby-sitter) ;
- L'accompagnement de **projets portés par les jeunes**, en particulier via l'association L'Abcd'R ;
- Le **renforcement du travail partenarial**, dans le cadre du CISPD.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Cette action est par ailleurs inscrite au CRTE 2026.

OBJET	PREV	NATURE DES RECETTES	MONTANT RECETTE
Actions de prévention dans les collèges	5 708,00 €	Conseil départemental (programme prévention)	4 000,00 €
Actions citoyennes - Prestation Encadrement	2 075,00 €	FIPD Programme D - Actions de prévention	4 000,00 €
Actions citoyennes - Indemnités des jeunes	3 600,00 €		
	11 383,00 €		
Bourse CréActive - Hébergement (8 nuits)	407,00 €		
Bourse CréActive - Repas des jeunes et encadrants	550,00 €		
Carburant - Transport des jeunes	150,00 €		
	1 107,00 €		
		Part Billom Communauté	4 490,00 €
TOTAL	12 490,00 €	TOTAL	12 490,00 €

L'assemblée approuve le dépôt du dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet FIPD auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme et autorise Monsieur le Président à signer cette demande de financement

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
24	39	39		

5-3 Projet parentalité « la parent'aise », pour information

Appel à projets CAF« Fond National Parentalité » (FNP anciennement REAAP)

L'action de la branche Famille de la CNAF en matière de soutien à la parentalité se caractérise par une approche préventive et universaliste dans une logique d'investissement social fondée sur :

- L'accompagnement des parents le plus en amont possible des difficultés et éviter ainsi des situations plus graves et complexes.
- Le respect de la diversité des modèles éducatifs, des contextes familiaux, économiques et culturels de chaque famille ;
- La valorisation des parents dans leur rôle et le renforcement de leurs compétences parentales.

Elle s'inscrit dans un cadre juridique précisé par l'ordonnance n°20221-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et complété par la charte nationale de soutien à la parentalité prévue à l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles. Les actions parentalité soutenues via le FNP participent pleinement aux priorités du Schéma départemental des services aux familles (SDSF). Elles alimentent et enrichissent le projet de territoire formalisé dans la Convention territoriale globale (CTG) et participent à sa déclinaison opérationnelle. Cet appel à projet est relayé au niveau Départemental par la CAF 63.

Le Relais Petite Enfance de Billom Communauté, pour le compte du réseau Petite Enfance (qui réunit le RPE, les deux multi-accueil, le chargé de coopération CTG), a **obtenu subvention de 3 850 € de la CAF** dans le cadre du FNP, pour le projet intitulé « **LA PARENT'AISE** ».

Ce projet permet d'établir un plan d'actions coordonné entre les structures petite enfance du territoire afin d'apporter une offre d'actions de soutien à la parentalité, notamment pendant les **semaines de la parentalité qui auront lieu du 23 mai au 06 juin 2026**, avec pour finalité de développer un réseau local parentalité avec les partenaires, en lien avec les objectifs fixés dans CTG. Seront donc mis en place :

- 6 Ateliers Parents/Enfants, à destination de tous les parents du territoire, réalisés

par les animatrices du RPE avec des intervenants sur les thématiques sophrologie, réflexologie et modèle d'éveil au mouvement, pendant les semaines de la parentalité 2026.

- 9 cafés Parents/Enfants, à destination des parents et enfants du multi-accueil "Les Pitchouns", réalisés par le personnel durant l'année 2026 mais notamment au cours des semaines de la parentalité 2026.

- Une journée porte ouverte Parents/Enfants à l'EAJE "Les Petits Dômes" de Glaine-Montaigut, à destination de tous les parents du territoire, réalisée par le personnel pendant les semaines de la parentalité 2026.

- Une soirée théâtre-forum avec intervenant autour de la charge mentale parentale, en partenariat avec le service jeunesse de Billom Communauté, à destination de tous les parents (et enfants/jeunes) du territoire **le mardi 02 juin 2026 à Billom**.

- 4 ateliers d'analyse de pratique "soutien à la parentalité" seront mis en place par le RPE à destination des professionnelles de la petite enfance (2 EAJE + le RPE). Ces ateliers permettront notamment de développer une culture commune et un langage commun chez ces professionnelles, sur la thématique parentalité

6. Gens du voyage

Rapporteur : Jean-Michel CHARLAT

Aire d'accueil : travaux de réhabilitation, demande de subvention

Même si la réflexion en cours sur les projets d'habitat, la recherche de foncier, sont susceptibles d'entraîner peut-être le déplacement de l'aire d'accueil à moyen terme, il nous paraît indispensable d'engager des travaux sur l'aire existante (créée en 2007) pour garantir des conditions de confort indispensables aux usagers, c'est pourquoi nous envisageons d'améliorer les sanitaires (changement des toilettes à la turque par des toilettes avec cuvettes ; remplacement mitigeurs de douches, consolidation des portes).

Le Conseil départemental dans le cadre de la fiche « Aide à la réalisation / réhabilitation d'équipements et d'habitats à destination des gens du voyage » peut apporter une aide de 70 %.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	HT	TTC	Recettes		
Modification des sanitaires	24 421,88	29 306,26	Conseil départemental	19 335,32	70,00 %
Consolidation des portes	3 200,00	3 840,00	Autofinancement	8 286,56	30,00 %
Total	27 621,88	33 146,26	Total	27 621,88	

L'assemblée approuve le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
25	39	39		

7. Attribution de subventions

Les dossiers se trouvent dans l'espace collaboratif

7-1 Foire de Chignat

Rapporteur : Monsieur le Président

Pierre SAVOCA, président de l'association « foire de Chignat » sollicite une aide de 4 000 € pour la tenue de la foire éponyme qui aura lieu du 04 au 06 septembre 2026.

Ce dossier a d'abord été présenté dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations culturelles, mais ne répondant pas aux critères il a été présenté directement au bureau.

Objectifs de la manifestation : poursuite d'une foire historique, en elle-même patrimoine historique et culturel local, promouvoir les initiatives et les acteurs locaux, valoriser les actions collectives associatives.

Contenu : foire organisée sur 3 jours – brocante, camelots, artisanat, maraichage, forains, représentation des associations du territoire (sports et loisirs), animations culturelles et concerts

Un budget de 66 350 € est présenté.

Billom Communauté soutient cette manifestation depuis 2013, par une aide annuelle de 500 €.

Le bureau réuni le 09 février propose une aide de 500 €.

L'assemblée approuve le soutien proposé.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
26	39	39		

7-2 Régie de territoire des deux rives

Rapporteur : Jean-Michel CHARLAT

L'association a présenté son rapport d'activité et ses prévisions budgétaires le 05 février devant la commission sociale.

La « Régie de territoire des deux rives » association de l'économie sociale et solidaire depuis 2014 :

- contributeur au développement du territoire
- des équipes engagées et expertes sur leurs métiers (50 salariés dont 16 permanents)
- une gouvernance diversifiée, inclusive, active sur le territoire
- membre du Mouvement national des Régies de quartiers et de Territoires

Raison d'être : donner du pouvoir d'agir aux habitants pour améliorer leur cadre de vie et promouvoir le vivre ensemble

Missions : promotion de la cohésion sociale par l'animation du territoire, accompagnement vers l'autonomisation de l'habitant, création d'activités économiques comme leviers d'insertion vers l'emploi durable

2 piliers d'actions complémentaires en réponse aux besoins du territoire :

- Espace de vie sociale (labellisé par la CAF) : plus de 2 300 accompagnements

individuels et 120 ateliers collectifs chaque année

- Pôle bénéficiaires RSA (relai du déploiement de la loi Plein Emploi) : 26 personnes accompagnées individuellement + 100 parcours de remobilisation

- insertion et transition écologique et solidaire : 3 chantiers d'insertion, 1 entreprise d'insertion – 73 salariés en insertion – 15 ETP viennent de Billom co.

De 2018 à 2021, la CC a soutenu annuellement l'association à hauteur de 10 440 €. En 2022 cette aide a été portée à 16 000 €, puis à 18 000 € depuis 2023.

Une première projection budgétaire pour 2026 s'élève à 1 722 773 €.

Demande de soutien :

- 24 000 € pour le recrutement en animation numérique et cohésion sociale (1.5 journée de permanence en plus)

- 25 000 € pour le fonctionnement et montage de projets.

Le bureau du 9 février propose de suivre l'avis de la commission : 20 000 € pour le fonctionnement (soit + 2 000 €/ 2025) et 12 000 € exceptionnels pour le recrutement d'un conseiller numérique et l'ouverture supplémentaire au public.

Discussion/précisions :

Jean-Michel CHARLAT : bien qu'il y ait la maison France Service au sein de la maison des solidarités, vous voyez qu'il y a beaucoup d'accueil à la régie, ce qui justifie les ouvertures supplémentaires. La nouvelle directrice, Gaëlle Dessite, a étudié la pérennité de cet emploi.

Comme tu l'as dit, Gérard cette association fait partie des structures qui vont subir des baisses de financement drastiques.

L'assemblée approuve le soutien proposé.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
26	39	39		

7-3 Epicerie Solidaire

Rapporteur : Jean-Michel CHARLAT

L'association a présenté son rapport d'activité et ses prévisions budgétaires le 05 février devant la commission sociale.

L'association Épicerie solidaire et ses ateliers existe depuis 2010, elle est à la fois : une épicerie (aide alimentaire), un lieu d'animation (lutter contre les exclusions), un lieu à vocation d'attribuer des colis alimentaires en urgence.

L'association a aidé 10 192 personnes en 2025 (13 539 en 2024), chiffre qui correspond au nombre de passages personnes aidées (soit 212 familles, 232 en 2024). Ces nombres sont en baisse, pas d'explication rationnelle.

L'accès à l'Epicerie est effectué sur prescription (97 % de la Maison des Solidarités). 54 % des personnes viennent de Billom. Seule une commune de la CC n'est pas « représentée ».

Pour 53 % des familles le Reste à Vivre est inférieur à 3 € par jour (68 % en 2024).

L'épicerie compte 75 bénéficiaires du RSA (- 6% par rapport à 2024).

57 ateliers collectifs (cuisine, couture, paroles d'argent, job dating) ont été mis en place en 2025 (611 participants)

62 bénévoles se relaient pour ouvrir la structure 3 fois par semaine.

L'association sollicite la Communauté de communes pour une aide au fonctionnement de 25 000 € (en 2018 et 2019 l'aide communautaire était de 10 400 €, augmentée à 15 000 € en 2020 conditionnée à l'embauche d'un travailleur social, en 2021 il a été accordé 15 000 €+ une aide exceptionnelle pour le matériel de 11 000 € + 900 € pour un projet spécifique ; en 2022 : aide au fonctionnement de 22 450 € (16 000 € pour le fonctionnement + 6 450 € pour du renouvellement de matériel, 470 € pour un projet culturel) ; en 2023 une aide de 18 800 € + 900 € dans le cadre du fonds transition pour l'animation du projet « qui jardine dîne ». En 2024 23 800 € ont été apportés par la CC et 25 000 € en 2025.)

Le prévisionnel 2026 s'élève à 354 800 € (dont achats 99 000€, frais de personnel 19 750 €, et contributions valorisées 202 800 €). Les ventes s'élèvent à 31 500 € et les subventions à 74 000 €.

En 2025, 7 communes de Billom Communauté (contre 8 en 2024) ont aidé financièrement l'épicerie pour un montant total de 8 400 €.

Objectifs pour 2026 : maintenir le poste de travailleur social, relancer la mise en place des pré-commissions avec les AS, pérenniser les efforts engagés en matière d'alimentation durable, accueillir, maintenir et développer une offre de services et d'activités diversifiées à destination des clients bénéficiaires à travers les différents ateliers, proposer une meilleure connaissance de l'épicerie auprès des élus

La demande pour 2026 est de 25 000 €.

Le bureau propose de suivre l'avis de la commission : renouveler l'aide apportée en 2025, soit 25 000 €.

Discussion/précisions

Jean-Michel CHARLAT : il y a une nouvelle présidente récemment élue. Ils ont une baisse de fréquentation, mais aussi une baisse de la ramasse dans les supermarchés, moins d'apport de la banque alimentaire. Leur budget achat ne diminue pas.

Monsieur le Président : quand on voit le nombre de personnes qui mangent très très mal, cela pose question qu'une société ne permette pas à ses habitants de bien manger.

L'assemblée approuve le soutien proposé.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
26				

7-4 API médiation santé

Rapporteur : Jean-Michel CHARLAT

API Association est née en 2005 afin de répondre aux besoins des personnes en difficulté d'insertion, cumulant des freins d'accès à l'emploi, l'association propose des actions d'accompagnements adaptés, thématiques afin de favoriser et rendre possible un retour à l'emploi pour des publics adultes en grande difficulté.

Du fait de l'exercice de son action Pôle Adultes, API est au fait des difficultés de santé rencontrées par ses bénéficiaires (sur le territoire de Billom Communauté, Vic le Comte, Les Martres de Veyre et le QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville) de Courmon).

Projet d'action autour de la médiation en santé auprès du public cible (vulnérable, éloigné des dispositifs socio-sanitaires de droit commun qui échappent aux professionnels de la santé et du social), autour des axes suivants :

Axe 1 : (Re)créer la rencontre avec les populations concernées : actions s'inscrivant

dans l'« aller-vers » (les professionnels de santé et autres partenaires, les publics cibles)

Axe 2 : faciliter la coordination du parcours de santé

Axe 3 : favoriser des actions collectives de promotion de la santé

Axe 4 : participer aux actions structurantes au projet

L'ARS principal financeur souhaite un cofinancement des acteurs en présence.

Dans la mesure où ce projet s'inscrit en cohérence avec l'adhésion de Billom Communauté au Contrat Local de Santé Thiers Ambert Billom, au travail initié à la suite de l'étude ONAPS sur la santé et la sédentarité, et notamment la création de l'antenne de la Maison Sport Santé, le conseil communautaire a, dès mai 2022, décidé de soutenir ce projet, qui ne s'est mis en place qu'à partir de septembre 2023.

En 2024, 59 personnes ont été rencontrées (dont 51 % sur la CC, provenant de Billom, Vertaizon, Espirat, Montmorin, St Didier et Trézioux).

Depuis le 1^{er} janvier 2025 le service est composé d'1,7 ETP (équivalent temps plein).

L'association sollicite le renouvellement du soutien pour 2026 à hauteur de 5 000 € (identique à 2025).

Le bureau propose de suivre l'avis de la commission : 5 000 €.

Il vous appartient d'approuver ou non le soutien proposé.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
26	39	39		

7-5 Contrat Local de Santé

Rapporteur : Jean-Michel CHARLAT

Le CLS c'est un instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé, qui soutient les dynamiques locales de santé, porte sur la promotion de la santé, la prévention et l'accès aux soins, vise à réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès à la santé, décloisonne les réponses de santé, agit sur les problèmes ciblés avec des acteurs volontaires pour contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population en prenant en compte un ou plusieurs éléments de santé.

Le CLS Thiers Ambert Billom (2024-2028) regroupe 113 communes et 90 000 habitants.

Pour mémoire, la dernière présentation faite par Fabrice BRETEL lors du conseil communautaire du 20 octobre 2025.

Il convient de prendre une délibération pour prévoir les montants d'adhésion au Contrat Local de Santé Thiers Ambert Billom pour la durée résiduelle : 2026 – 2027 – 2028 ; subvention annuelle de 7 577 €.

L'assemblée approuve le soutien proposé.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
26	39	39		

7-6 Maison Sport Santé

Rapporteur : Jean-Michel CHARLAT

· 60 bénéficiaires accompagnés dans un parcours de reprise d'activité physique adaptée.

· Profil sanitaire : l'analyse des accompagnements reflète les enjeux de santé du

territoire, avec une prédominance marquée de publics souffrant de surpoids ou d'obésité, ainsi que d'affections psychiatriques et cardiovasculaires.

· Inclusion et lutte contre la précarité : 17 personnes bénéficient de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS). Ce chiffre (près de 30% du public) démontre la capacité du dispositif à toucher les publics les plus vulnérables.

· Prévention grand public : environ 250 personnes sensibilisées aux bienfaits du mouvement et à la lutte contre la sédentarité lors des différentes actions.

· Au-delà de la santé physique, l'action de la MSS s'est également portée sur le champ de l'insertion. En 2025, le dispositif de remobilisation par l'activité physique déployé sur Billom a accompagné 18 bénéficiaires éloignés de l'emploi. Cette approche a prouvé son efficacité : 8 de ces participants ont concrétisé leur parcours par un retour à l'emploi ou l'entrée en formation qualifiante, soit un taux de sorties positives de 44 %. Ce résultat s'appuie fortement sur la synergie entre le RPE (réseau pour l'emploi) et les acteurs du médico-social présents sur le territoire. Ce travail en réseau permet une approche globale (santé et sociale), garantissant ainsi un meilleur accompagnement des bénéficiaires tout au long de leur parcours.

☞ On comptabilise ainsi 240 personnes sensibilisées.

La Maison Sport Santé poursuit sa collaboration active avec la CPTS Entre Limagne et Livradois dans le cadre du projet « Cœur et corps en équilibre » (prévention et accompagnement des personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires). Après un premier cycle d'ateliers mené avec succès sur la commune de Mur-sur-Allier, le dispositif devrait s'étendre sur la commune de Vertaizon, garantissant ainsi une continuité de l'offre de soins et de prévention sur le territoire.

Financièrement : 20 000 € sont apportés par Billom Communauté et le coût réel de la MSS est autour de 70 000 € complétés par le DALHIR (appuis des différents dispositifs de l'association pour le territoire de Billom co, mise à disposition par exemple de la chargée de communication...).

Par ailleurs, une enveloppe de 15 000 € apportée par la DRAJES en 2024 n'est pas totalement utilisée ; il reste 11 460 € pour le financement d'actions sur le territoire. La DRAJES n'apportera plus de subvention à Billom Co car le portage de la MSS n'est pas fait directement par l'EPCI.

Le bureau propose de renouveler le soutien à l'identique : 20 000 €.

Discussion/ précisions :

Jean-Michel CHARLAT : les actions portent leur fruit, Gaël a fait un travail remarquable, on a réussi à créer un sacré maillage. Vous connaissez ma sensibilité pour le social, malgré le fait que l'on n'ait pas créé un CIAS (j'espère que mes successeurs y arriveront), il y a eu un travail remarquable, je suis très satisfait de ce qui a été fait.

Monsieur le Président : merci à toi Jean-Michel d'avoir porté ces sujets.

L'assemblée approuve le soutien proposé.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
26	39	39		

7-7 Les Petits Dômes

Rapporteuse : **Nathalie MARIN**

Le 03 février Gérard GUILLAUME, Nathalie MARIN, Nicole MAJEUNE et Mathieu CHAUVELIER ont reçu la présidente de l'association Morgane DUPUY et la directrice Catherine GUILLEVIC.

Rapport d'activités et compte de résultat 2025 (à retrouver dans l'espace collaboratif)

Petite synthèse du rapport d'activités 2025 :

- Équipe : 10 professionnelles pour 7,7 équivalents temps plein, moyenne d'âge 45 ans
- Jours d'ouverture : 216 jours
- Nombre de familles sur l'année 2025 : 35 (33 en 2024, 36 en 2023, 44 en 2022, 41 en 2021, 46 en 2020)
- Nombre d'enfants accueillis : 39 (35 en 2024, 39 en 2023, 45 en 2022, 44 en 2021, 52 en 2020).
- Le tarif moyen payé par les familles est de 2,38 € (1,98 € en 2024, 1,82 € en 2023, 1,50 € en 2022, 1,49 € en 2021, 1,67 € en 2020, 1,48 € en 2019). Le tarif moyen est encore plus important que les autres années car les revenus des parents sont plus élevés : 25 familles sur 35 perçoivent plus de 3000€ mensuels.
- Les enfants qui fréquentent le multi viennent de 10 communes sur 25 de Billom Communauté (1/4 des familles viennent de Billom (1/3 les années précédentes), 1/4 Glaine Montaigut (1/5 en 2024), suivi d'Egliseneuve, Bongheat, Espirat, St Jean, Vertaizon (faute de place aux Pitchouns lors de la commission d'attribution) et St Julien de Coppel).
- 71 % des familles sont employées ou occupent des professions intermédiaires, 14% de cadre ou professions libérales, 6 % d'ouvriers, 6 % d'agriculteurs, 3 % d'inactifs, statistiques similaires à 2025.
- 10 familles ont des revenus compris entre 0 € et 3 000 €, 9 entre 3 000 € et 4 000 €, 7 entre 4 000 € et 5 000 € et 9 au-dessus de 5 000€ (4 en 2024, 5 en 2023, 3 en 2022, 2 en 2021, 5 en 2020).
- Cette année, 21 enfants viennent en majorité entre 4 et 5 jours d'accueil par semaine (24 en 2024), aucun accueil en occasionnel depuis 2022.
- Le taux d'occupation réel est correct : 83,29 % en légère baisse par rapport à 2024 (87,84%).

Budget prévisionnel 2026 : 448 849 €

Une hausse de 7,5% du budget par rapport au réel 2025 qui s'explique en grande partie par une augmentation significative des charges :

- Revalorisation de la rémunération du personnel due à l'augmentation du socle qui engendre une augmentation des salaires de l'ensemble des professionnelles, augmentation des charges sociales, + 15 000€ pour 2026.
- Changement de prestataires Repas (API à la place de la cuisine centrale de l'hôpital), + 7 000€ pour 2026 (meilleure qualité constatée).
- Augmentation du coût de l'énergie : + 3 000 € pour 2026.
- Problème de PAC (pompe à chaleur) sous dimensionnée, besoin d'entretien et réparation, + 3 000 € pour 2026.
- Loyer du Multi mis en place depuis avril 2025, + 1 200 € pour 2026.
- Changement d'assurance (mal assuré) : + 700 € pour 2026.

Toutefois, des efforts ont été réalisés concernant les soins d'hygiène, les prestations d'activités, les produits d'entretien (stock sur 2 ans), le petit équipement, les frais postaux et télécommunication (changement d'abonnement SFR) ainsi que sur les frais de formation diminués de 5 000 € pour 2026.

L'association « les Petits Dômes » sollicite Billom Communauté pour une aide de **178 171 €** en 2026 au fonctionnement de la structure multi-accueil. En 2025 la subvention versée aux Petits Dômes était de 153 272€, soit une demande pour 2026 de + 24 899 €

Compte de résultat 2025 : excédent de 964,70€ (équilibre)

Depuis 2010, la Communauté de communes soutient financièrement cette structure

d'accueil de la petite enfance.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
participation CC en	100 569	99 874	97 112	97 634	102 046	111 127
€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	110 944	138 101	148 721	149 720	153 272	

Le bureau propose d'apporter une aide supplémentaire de 20 000 € à l'association, soit 173 272 €.

Discussion / précisions :

Monsieur le Président : On est omniprésent pour aider cette structure à survivre.

L'assemblée approuve le soutien proposé.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
26	39	39		

7-8 Manifestations culturelles

Rapporteuse : Patricia BUSSIERE

Propositions de la commission réunie le 27 janvier 2026.

- 1 500 € à Billom Renaissance pour le Charivari (29 au 30 août)
- 500 € au Café du Quai pour l'anniversaire (5 juin)
- 300 € à 100 métiers St Dierois pour un spectacle « Boîte aux lettres » (22 novembre)
- 600 € à l'Amicale Laïque de Billom pour le 2è carnaval dans les rues (14 mars)
- 900 € à l'Orchestre d'harmonie de Vertaizon pour le 145ème anniversaire (12 au 14 juin)
- 700 € à Costières et Trapillons de Chauriat pour le festival « rue des arts » (29 au 31 mai)
- 1 200 € à Gleianeve d'Egliseneuve pour Beauvallon en chansons (29 mai au 7 juin)
- 500 € à la Perm pour un mini festival (30 mai)
- 1 500 € à La Belle vue pour un festival de cirque et concerts à Montmorin (01 au 04 octobre)
- 1 700 € aux jeudis du pressoir pour festival de musique + tremplin (02 juillet au 27 août)
- 800 € à la commune d'Egliseneuve pour le Miam Miam des livres (02 et 03 octobre)
- 400 € au comité des fêtes de Fayet pour un concert (27 juin)
- 900 € à l'Amicale laïque de Pérignat pour sa saison culturelle (16 janvier au 28 août)

Total : 11 500 €

Tableau d'analyse dans l'espace collaboratif

Discussion / précisions :

Patricia BUSSIERE : tous les dossiers respectent les critères d'attribution.

L'assemblée approuve les soutiens proposés

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
26	39	39		

8. Attribution de fonds de concours

Rapporteur : Monsieur le Président

Le conseil communautaire de Billom Communauté du 26 février 2024 a validé un Pacte Financier et Fiscal.

Dans ce cadre un dispositif de fonds de concours (autorisé par l'article L.5214-16 V du CGCT) à destination de l'ensemble des 25 communes du territoire est mis en place (Cf fiche action A1 du pacte) pour une période de trois ans. Il est doté d'une enveloppe globale de 600 000 € pour la période 2024-2026. Le règlement fixant les modalités du fonds a été adopté par délibération du 08 avril 2024.

L'instruction des dossiers se fait au fil de l'eau au sein du bureau. Le fonds de concours ne concerne que l'investissement.

Les projets suivants sont éligibles (liste non exhaustive) :

- Rénovation énergétique de bâtiments communaux & mise aux normes,
 - Maintien des derniers commerces de proximité ou création d'un commerce "non encore existant", en s'appuyant sur l'expertise du réseau Entreprendre du Parc Régional Livradois Forez et/ou de la CCI : Sont visés ici les Commerces de centre-bourg alimentaires, bars, multi-services (investissement achat de matériel, mise aux normes).
 - Maison de santé, centre de santé
 - MAM (maison d'assistantes maternelles),
 - Logements d'urgence,
 - Panneaux Photovoltaïques (Cf délibération du 23/10/2023)
- Dossier de demande : La Commune devra déposer un dossier de demande d'attribution d'un fonds de concours comprenant les pièces suivantes :
- Note de présentation du projet,
 - Devis de l'opération,
 - Plan de financement,
 - Justification des subventions demandées et accordées.
- Délibération de la commune sollicitant le versement d'un fonds de concours.

Beauregard-l'Evêque

Projet : travaux de réhabilitation, d'aménagement et d'amélioration du chauffage dans le bâtiment scolaire : réhabilitation des sanitaires des classes maternelles, aménagement d'une pièce en local technique pour les agents, installation d'une PAC réversible desservant la classe maternelle et le restaurant scolaire.

Montant des travaux : 45 476.49 € HT (financements FIC et Etat)

Fonds de concours demandé : 4 548.60 €

C'est le deuxième dossier déposé par la commune, elle a ainsi mobilisé 43.43 % de son enveloppe au total.

Le bureau du 09 février n'a pas retenu deux autres dossiers pour cette commune (restauration du mur du cimetière, sécurisation d'un bâtiment, abaissement mur d'enceinte d'un bâtiment) estimant que les dépenses n'étaient pas éligibles.

Dossier à retrouver dans l'espace collaboratif

Discussion/Précisions

Monsieur le Président : ce dispositif n'est pas un droit de tirage.

L'assemblée valide la proposition et autorise le Président à signer la convention

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
27	39	39		

9. Finances

Rapporteur : Dominique VAURIS

Service mutualisé de fiscalité avec Eco finances

La société Ecofinance a réalisé gratuitement un diagnostic des anomalies d'évaluation des valeurs locatives des locaux d'habitation, susceptibles d'avoir un impact direct sur les ressources fiscales, notamment en matière de taxe fiscale et le cas échéant de taxe d'habitation.

La recherche d'anomalies s'est faite sur les pistes régulièrement identifiées par Eco finances à savoir : logements classés en catégories insalubres, déclarés vacants à torts, piscines non déclarées, éléments de confort non pris en compte, coefficients d'entretien non mis à jour.

Constats :

758 logements classés comme fiscalement insalubres sur le territoire

2021 logements classés dans des bonnes catégories mais sans chauffage

Estimation des **potentiels gains de fiscalité** pour l'ensemble des communes :

- logements insalubres : 145 117 €/an

- éléments de confort : 75 551 €/an

- piscines non déclarées : 5 691 €/an

Estimation EPCI : 1 692 €/an

La commission finances, dans la mesure où ce sujet faisait partie des pistes de travail envisagées dans le pacte fiscal et financier, validé début 2024, est favorable à confier à Eco finances une mission de prestation d'accompagnement : **le service mutualisé de fiscalité** (qui comprend la mise à disposition d'un outil de fiscalité C-MAGIC, une journée atelier, des ateliers hebdomadaires en visio, un rapport annuel, une assistance en fiscalité et finances)

- accompagner les communes dans la correction de leurs bases ménages

- anticiper la réforme et optimiser les ressources futures du bloc

- mettre en place les fondamentaux d'une gestion optimisée et maîtrisée de leurs ressources fiscales

- mutualiser pour gagner en efficacité et en coût

- aide au partenariat avec les services fiscaux

- suivre l'évolution des bases fiscales sur le territoire

Objectifs : meilleure équité fiscale parmi les contribuables, augmentation des ressources fiscales sans toucher aux taux, anticipation de la révision des valeurs locatives d'habitation prévue pour 2028, fiabilisation de la donnée sur laquelle s'appuie la politique habitat.

C'est un engagement pour 4 ans (coût 21 000 € TTC /an). La commission ne retient pas l'option « mission de sous-traitance » (campagne photo pour les logements insalubres).

Présentation en annexe dans l'espace collaboratif

Discussion/précisions :

Karine JONCOUX : j'ai participé à la formation cmagic il y a quelques années par le centre de gestion, comme le coût du logiciel était très cher, j'ai fait le travail avec ma commission, mais les services des impôts ne suivent pas, donc cela ne peut avoir

aucun intérêt s'il n'y a pas de suite.

Monsieur le Président : en effet, il faut effectivement être vigilant, je vous conseille de suivre le travail et de relancer les services des impôts. Dans la mesure où c'est l'Etat qui compense les revalorisations de TH, cela explique peut-être les délais.

Suzanne DELARBRE : les mises à jour sont faites en n+2, il faut insister en fait.

Jean-Pierre BUCHE : avec un cabinet, nous avons travaillé pour la MARPA sur les économies de cotisations urssaf, le BE s'était rémunéré sur les économies réalisées, peut-être peut-on négocier cela ?

Christiane TAILHANDIER : nos demandes ne suivent pas car c'est déclaratif.

Monsieur le Président : le H1 est envoyé au destinataire, si on intervient et si on règle ils sont taxés au maxi, mais oui il faut un certain temps.

L'assemblée valide la proposition

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
28	39	39		

10. Mobilités

Rapporteur : Jean-Pierre BUCHE

SERVICE EXPRESS REGIONAL METROPOLITAIN

Il est possible, pour les EPCI non AOM (autorité organisatrice de la mobilité), d'adopter des délibérations de soutien à la candidature SERM, en complément des délibérations d'approbation du projet portées par les 6 collectivités engagées directement dans le financement du projet (Région, SMTc, Vichy communauté, Riom Limagne et Volcans, Agglomération Pays d'Issoire, SMTUT).

Il est proposé de reprendre la délibération prise par le Pôle métropolitain comme ci-dessous :

En 2020, SNCF Réseau a publié le rapport « Étoiles ferroviaires et services express métropolitains », soulignant l'intérêt de disposer d'une analyse capacitaire de l'étoile ferroviaire clermontoise, afin de développer des dessertes ferroviaires périurbaines renforcées, de type « RER métropolitain ».

Dans ce contexte, le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, qui fédère douze établissements publics de coopération intercommunale représentant environ 710 000 habitants autour des enjeux du grand bassin de vie et d'emplois clermontois, a décidé en 2022 d'accompagner l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le financement des études du schéma directeur de l'étoile ferroviaire clermontoise, pilotées par SNCF Réseau. A ce titre, il a contribué à hauteur de 20% du coût de ces études, soit un montant de 100 000€.

La loi du 27 décembre 2023 relative aux Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) a élargi cette réflexion en définissant le SERM comme une offre multimodale de services de transports collectifs publics, reposant prioritairement sur un renforcement de la desserte ferroviaire et intégrant également des services de transport routier à haut niveau de service, des réseaux cyclables, ainsi que, le cas échéant, le covoiturage, l'autopartage et l'adaptation ou la création de gares et de pôles d'échanges multimodaux. Dans une première étape, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTc-AC), le syndicat mixte des transports urbains thiernois (SMTUT), Riom Limagne et Volcans, Vichy communauté et Agglomération Pays d'Issoire ont présenté conjointement un dossier

d'intention de création du SERM Clermont-Auvergne au ministre chargé des Transports. Sur cette base, le territoire de l'aire clermontoise a obtenu la labellisation SERM le 27 juin 2024.

A compter de l'été 2024, les partenaires territoriaux se sont engagés dans une démarche visant à l'obtention du statut de SERM. Cette démarche repose sur la réalisation d'études destinées à élaborer un schéma d'ensemble intégrant le train et les autres modes, la gouvernance du projet, ainsi que les modalités de financement en investissement et exploitation. Ces études font l'objet d'une convention de financement associant la Société des Grands Projets (SGP), SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions, Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le SMTC-AC, le SMTUT, Riom Limagne et Volcans, Vichy communauté, Agglomération Pays d'Issoire et le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

Dans ce cadre, le pôle métropolitain est signataire de la convention en qualité de représentant de la diversité des territoires urbains et ruraux concernés par le périmètre du SERM, sans participation financière directe.

Il a assuré un suivi politique et technique durant la phase de préfiguration (environ 12 mois) au service de l'ensemble des territoires concernés et a contribué à la prise en compte des enjeux d'aménagement du territoire, notamment par la réalisation d'une analyse urbaines sur les quartiers de gare.

Afin de renforcer la cohérence entre le périmètre du SERM et celui du pôle métropolitain, ce dernier a été étendu en 2025 à la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, en lien avec les enjeux de desserte ferroviaire de la gare de Gannat.

A l'issue de la période de préfiguration, le comité de pilotage élargi du 2 décembre 2025 a arrêté les orientations portant notamment sur :

- Une amélioration progressive de l'offre ferroviaire en matière de fréquence et d'amplitude horaire, selon trois horizons temporels (court terme, moyen terme, long terme), conditionnée à des investissements sur l'infrastructure, à partir du moyen terme.
 - Un renforcement de la sécurité, de l'accessibilité, de l'intermodalité et des services dans les gares existantes, ainsi que l'étude de l'opportunité de création de quatre haltes ferroviaires supplémentaires.
 - Un développement d'un réseau de cars express complémentaire aux dessertes ferroviaires.
 - La structuration du covoiturage autour de quatre axes principaux.
 - Le développement d'un réseau cyclable favorisant l'accès aux gares et aux pôles d'échanges routiers.
 - Un financement du projet, en investissement et en exploitation, structuré en trois phases de développement. Le montant financier pour déployer le projet dans son intégralité mobilise à l'horizon 2047 environ 1,1 milliard d'euros courants d'investissement et jusqu'à 78 M€/an de surcoûts d'exploitation. Le plan de financement s'appuie sur des leviers budgétaires classiques à court et moyen termes (budgets des collectivités, CPER, fiscalité locale) et anticipe, pour les horizons les plus lointains, le recours à des outils financiers innovants (société de projet).
 - Une gouvernance du projet reposant, dans un premier temps, sur une structure locale de coordination conventionnée, avec une perspective d'évolution vers une structure de type Groupement d'Intérêt Public (GIP) à moyen ou long terme.
- Ce schéma d'ensemble est au service de quatre ambitions fortes pour le SERM Clermont Auvergne :
- Le renforcement de la structure en archipel pour le territoire du Pôle métropolitain.
 - L'amélioration de l'accessibilité et de l'équité territoriale.
 - Le développement d'une offre de service attractive et fiable.
 - La réduction des consommations énergétiques et des émissions liées aux mobilités du quotidien.

Ces éléments ont été intégrées dans le dossier de demande de statut, élaboré par la Société des Grands Projets et remis fin janvier 2026 au ministre chargé des Transports par l'ensemble des partenaires de la préfiguration.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil communautaire d'exprimer son soutien au dépôt du dossier de candidature pour l'obtention du statut de Service Express Régional Métropolitain Clermont Auvergne.

L'assemblée approuve cette proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
29	39	39		

11. Questions diverses

→ Centre aquatique/siège

Groupama vient de nous faire parvenir la prise en charge à la suite de l'orage de grêle du mois de juin :

- centre aquatique : 213 414.21 € pour 227 095.21 € TTC de travaux (compris les mesures conservatoires), delta à la charge de la CC : 13 681 €
- siège (volets et peinture) : 5 467.51 € pour 5 719.51 € TTC de travaux, delta à la charge de la CC : 252 € (franchise).

Les travaux au centre aquatique vont se dérouler du 15 mars au 15 mai (sans incidence pour l'accueil du public).

A noter que le samedi 14 mars il devrait y avoir une manœuvre des pompiers au centre aquatique.

Monsieur le Président : plusieurs de nos collègues ont du mal à voir l'intérêt de l'intercommunalité, ce qu'elle apporte sur notre territoire et c'est dommage car sans Billom Communauté, les communes seraient loin de pouvoir faire ce que nous faisons.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 21h42

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BUCHÉ



Le Président
Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLON

